

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

PRUNELLI DI FIUMORBU

S E A N C E D U 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André ROCCHI, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 06/12/2019

Étaient présents : ROCCHI André, PAOLI Christian, FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SANTONI Louis ; SUSINI Vincent ; ELEGANTINI Murielle ; OTTOMANI Jean-François ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; MURGIA Sandrine ; COLOMBANI Victoria ; MICAELLI Marie-Luce ; FRANCISCI Lisa ; ANGELI Filippu Antone ; PAOLI Roxane ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; ROSSINI Jean.

Était absent : FILIPPINI Marie-Laure ; ACHILLI Nadine ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; CASAMATTA-ANDREANI Bernadette ; FRANCOVICH Stéphane ;

Était représenté :

ACHILLI Nadine a donné pouvoir à FRATICELLI Jean-Jacques ;
FILIPPINI Marie-Laure a donné pouvoir à ANDREANI Agnulina ;
PIERI Pierre-Louis a donné pouvoir à ROCCHI André ;
GAMBOTTI Marie-pierre a donné pouvoir à SUSINI Vincent.

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal désigne Monsieur SANTONI Louis secrétaire de séance et assistée de Madame Emilie MUSETTI auxiliaire administrative.

DEL161219-06

OBJET : Subvention aux Sapeurs-Pompiers

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ghisonaccia qui sollicite une aide financière dans le cadre d'un soutien.

Afin d'améliorer la vie des Sapeurs-Pompiers en caserne, avec l'achat de matériel ludique et utilitaire, mais également un soutien financier de ces agents et de leurs familles pour faire face aux circonstances difficiles, telles que hospitalisations ou déplacements sur le continent, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ghisonaccia sollicite un soutien financier de **1 000 €**.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'allouer une subvention de 1 000 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ghisonaccia pour l'année 2019,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 au compte de dépenses « 6574 » de la section de fonctionnement.

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25
Absents : 06
dont représentés : 4

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'allouer une subvention de 1 000 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ghisonaccia pour l'année 2019,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 au compte de dépenses « 6574 » de la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire

